



— L'ALOUETTE —



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Décembre 2005

n° 34

Le recensement en 2006

Toute la population vivant à Saint-Ganton sera recensée à compter du 19 janvier 2006

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins.

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint-Ganton, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes –un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur de critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Saint-Ganton fait partie du groupe de communes recensées en 2006.

A partir du 19 janvier 2006, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 02.99.08.78.69.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de janvier 2007.

Le Mot du Maire

A mon plus grand regret, je ne suis pas en encore à même de vous donner avec précision le compte-rendu du travail fait par l'équipe municipale en 2005.

En effet, en ce qui concerne l'église, beaucoup d'obstacles viennent compliquer, voir rendre impossible, le plan de financement. L'estimation des travaux par Mr Motte, architecte, est le double de celui qu'avait estimé le cabinet Héritage en 2002, soit 1 323 750 € au lieu de 609 000 €. De plus, le nouveau guide des aides du Conseil Général ne sera connu qu'après la séance plénière des 15 et 16 décembre de cette année.

En début d'année 2006, des informations vous seront communiquées.

Pour l'assainissement collectif de "La Roche" et de "Beaucel", les dossiers sont maintenant entre les mains du Syndicat des Eaux de Port de Roche. Là aussi, beaucoup trop de retard à mon goût, mais espérons cette fois-ci un début de travaux réel pour le 2^{ème} semestre 2006.

Le SPANC –Service Public d'Assainissement Non Collectif- sera créé officiellement en réunion de Communauté de Communes le 19 décembre pour être appliqué en 2006.

Autre point, le Contrat Nature dont je vous avais vaguement informé dans le bulletin de juin, a, lui aussi pris du retard, à cause du report de financement, par la Région, en 2006. A ce sujet, je vous invite à une réunion publique le lundi 13 février 2006 en soirée à la salle polyvalente. Tout le monde y est convié.

Face au chemin de "La Cohue", un terrain d'environ 6 300 m² vient d'être acheté à Madame Reille. La commune dispose donc maintenant d'environ 11 000 m² de terrain constructible : 8 à 12 maisons devraient pouvoir sortir de terre dans un proche avenir.

Pour la sectorisation des permanences médicales, il n'y a toujours pas d'accord d'établi entre Madame la Préfète et les médecins. Comme je vous l'ai déjà indiqué, en cas d'urgence, il faut appeler le 15.

Le secrétariat de mairie reçoit quelquefois des appels téléphoniques dont les personnes ne veulent pas décliner leur identité. De ce fait, j'ai donné consigne à notre secrétaire de mairie, de ne pas donner les renseignements demandés aux personnes qui n'ont pas l'amabilité de se présenter.

La population de Saint-Ganton sera recensée à compter du 19 janvier prochain : vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photographie ainsi que ma signature. Je vous invite à lui réserver un bon accueil.

Suite aux trois représentations de "La Ferme en T.R.O.P." par la troupe théâtrale de l'APAR, je suis comblé par les félicitations qui me sont présentées dans les communes avoisinantes. Je me dois donc de les transmettre à toute l'équipe et leur dire un grand merci pour l'image de grande qualité qu'ils donnent de notre commune.

Espérant que les projets de notre commune vont enfin se concrétiser en 2006, il me reste à vous souhaiter

Joyeux Noël et Bonne Année 2006

Votre Maire, B. GEFFLOT

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 7 août 2005 :
Camille, Roselyne, Michel LARBAOUI
Domiciliée "Combray"

A REDON,
le 29 septembre 2005 :
Loris, Jean, René ROGER
Domicilié "Le Coin du Mur"

MARIAGES

le 25 Juin 2005:
Guillaume CHEVAL et Anita ROBIN

le 16 Juillet 2005 :
Franck BELLAMY et Isabelle LASNIER

le 23 septembre 2005:
Jérôme DUSSARDIER et Christine VALENTIN

DECES

Nous ont quittés :
le 25 juillet 2005 :
Jean Baptiste Alphonse François Marie PORCHER
73 ans, domicilié "Remdon"

le 9 octobre 2005 :
Théodore Joseph Marie COLOMBEL
85 ans, domicilié "La Vionnais"

le 16 octobre 2005 :
Charles François Jean Marie LEROUX,
88 ans, domicilié "Le Souchais"

le 30 octobre 2005 :
Joseph Marie Jean Baptiste COTTAIS,
76 ans, domicilié "Gominé"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr GRASLAND Fabien et Me DUMITRU Florina "Brubet"
- * Mr POULAUD Pascal et Me BLANCHARD Emeline "Gominé"
- * Mr SEGOUIN Denis et Me FOUQUET Virginie "Beaucel" et leur fille

LISTE ÉLECTORALE

Pour tous ceux qui veulent s'inscrire sur la liste électorale de notre commune, il vous suffit de venir en mairie avec votre carte d'identité ainsi qu'une facture de moins de trois mois.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LORGUEILLEUX, a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le samedi 7 janvier 2006 de 10 h à 11 h.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Me ROGER Jean-Michel	Le Coin du Mur	Maison d'habitation	03/02/05
Mme TEMPLÉ Muriel	La Belle Alouette	Garage	30/06/05
Mr Me COTTAIS Franck	La Touraudais	Maison d'habitation	17/06/05
Mr Me GEFFLOT René	Le Souchais	Garage	25/10/05
Mr Me BOURGEAULT Gérard	Gominé	Maison d'habitation	26/08/05
Mr Me BOULAIS Jean-Yves	La Roche	Garages et clôture	25/10/05
Mr POIRIER Me THOMAS	La Manchonnais	Maison d'habitation	25/10/05
Mr Me GEFFLOT René	Le Souchais	Garage	25/10/05

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Me MASSIOT Claude	La Roche	Véranda	27/10/05
Mr Me LEROUX Pierre	Gominé	Sas d'entrée	28/11/05

Déclaration de travaux ou de clôture

La déclaration de travaux ou de clôture est obligatoire pour :

- toute modification de l'aspect extérieure d'un bâtiment (toitures, vitrines, ravalement de façades, ouvertures de fenêtres...)
- poteaux ou pylônes de plus de 12 m, les murs de plus de 2 m de hauteur, les piscines non couvertes,
- adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire d'habitation, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage ... ne dépassant pas 20 m²,
- les clôtures .

Pour tout autres travaux, se renseigner en mairie.

Bon à savoir

➤ Tous les mois, les **offres d'emploi** de la fonction publique d'Ille et Vilaine peuvent être consultés en mairie.

➤ Les personnes non-imposables qui ont acheté du fuel domestique entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2005 ont le droit à un **remboursement forfaitaire**.

Il leur suffit de se rendre au Trésor Public de Pipriac où elles rempliront la demande, avec une photocopie de leur avis de non-imposition et de leur facture de fuel.

HORAIRES D'OUVERTURE DU TRESOR PUBLIC

TRESORERIE DE PIPRIAC
24 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

Tél : 02 99 34 43 69

Fax : 02 99 34 42 24

t035025@cp.finances.gouv.fr

Les Horaires d'ouverture au public sont les suivants
depuis le 20 juin 2005 :

du lundi au vendredi	➤	8 h 30 – 12 h 00
	➤	13 h 30 – 16 h 00
mercredi	➤	8 h 30 – 12 h 00 FERMÉ l'après-midi

A NOTER

Horaires des déchetteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
GUIPRY			9 H – 12 H	14 H – 18 H	14 H – 18 H
PIPRIAC	9H – 12 H	9 H – 12 H	14 H – 18 H		9 H – 12 H 14 H – 18 H
SIXT SUR AFF	14 H – 18 H				9 H – 12 H

Décharge de La Vionnais

Il est précisé que la décharge de "La Vionnais" n'est habilité à recevoir que des gravats et des ardoises sans clous des particuliers, ainsi que la terre des fossés de la commune.

Equarrissage

A compter du 1^{er} octobre 2005, le changement du périmètre du Service Public de l'Equarrissage, induit par le décret n°2005-1220 du 28 septembre 2005, implique pour les particuliers propriétaires d'animaux (hors éleveurs) de nouvelles modalités, à savoir le paiement à l'équarrisseur d'une prestation pour rétribuer son service, dont le montant sera transmis au demandeur par le centre de collecte.

De ce fait, lors de l'enlèvement, le cadavre d'animal devra être accompagné de préférence d'un chèque rédigé à l'ordre de Société Industrielle Française de Destruction de Déchets Agricoles.

Les enlèvements à Saint-Ganton sont assurés par le centre de collecte de GUER.

Pour tous renseignements pratiques et tarifaires, veuillez appeler le numéro suivant :

02 97 22 00 01

CAF

Planning des informations collectives proposées aux parents qui désirent employer une assistante maternelle

Elles ont lieu au Centre Social de Redon, rue Guy Pabois à 10 H 00 les :

- 10 janvier 2006
- 14 février
- 21 mars
- 11 avril
- 16 mai
- 13 juin

Association des Maladies Orphelines Midi-Pyrénées

Il faut savoir qu'environ 60 milliards de pages sont imprimées chaque année en France... Ce sont donc près de 200 millions de cartouches d'imprimantes qui finissent pour leur grande majorité à la décharge.

Non recyclées, elles sont génératrices d'une très grande pollution.

Une association des Pyrénées se propose de récupérer les cartouches d'imprimantes ou de photocopieurs en faveur des Maladies Orphelines. Ces cartouches sont acheminées au siège social de l'AMOMP où elles sont triées, répertoriées, comptées et stockées.

Elles sont ensuite vendues à des entreprises de recyclage qui les reconditionnent.

Une fois reconditionnées, elles reviennent dans le circuit de distribution et sont vendues, sous l'appellation de "consommable recyclé".

Ces fonds collectés permettent de participer aux programmes suivants :

- A la recherche des traitements des maladies génétiques rares,
- Aides à diverses Associations touchant les maladies orphelines
- Pour le fonctionnement de l'AMOMP.

L'AMOMP est déclarée à la Préfecture du Tarn et Garonne, récépissé n°44.

Pour pouvoir aider cette association des Pyrénées, qui couvre le territoire national, en faveur des maladies génétiques rares, il vous suffit de déposer en mairie vos cartouches d'encre vides d'imprimantes, fax, copieurs ...

**Une caisse de collecte est à votre disposition
dans votre mairie.**

GRIPPE AVIAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La grippe aviaire est une maladie qui touche les oiseaux. Si on dénombre en Asie quelques cas de transmission du virus des volailles à l'homme, il n'y a pas, à ce jour, de cas de contamination d'homme à d'homme.

L'apparition de foyers isolés de grippe aviaire due à un virus H5N1 hautement pathogène, touchant des oiseaux au sud de Moscou, marque une évolution de la situation sur le plan de la santé animale, cette zone étant située dans le couloir de migration de l'est vers le nord de l'Europe et la façade atlantique.

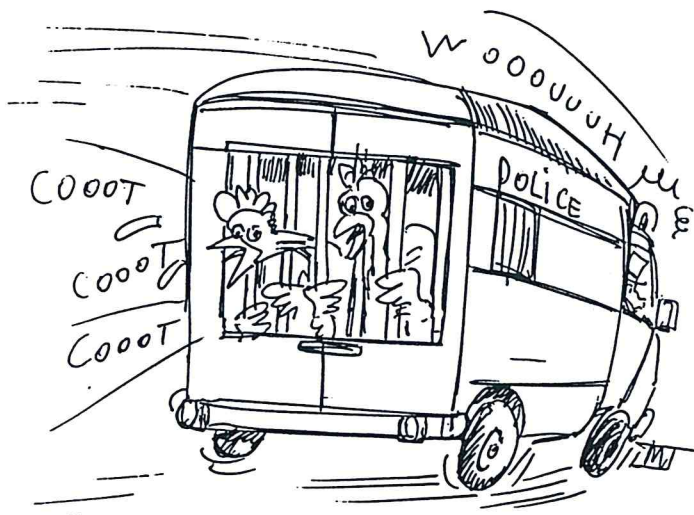
La Commission européenne a en conséquence décidé, jeudi 20 octobre, des mesures de protection des élevages pouvant aller jusqu'à l'interdiction de l'élevage en plein air dans les zones présentant un risque particulier de contact avec les oiseaux migrateurs.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), dans son avis du 21 octobre, estime que le risque de contamination de volailles par des oiseaux migrateurs en France est à ce stade *"négligeable"*.

Toutefois, dans un souci de précaution, et en cohérence avec la décision adoptée à Bruxelles avec le soutien de la France, le gouvernement a décidé des mesures de protection généralisée des élevages, comme dans d'autres Etats membres, notamment l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Pologne.

Dans les départements présentant un risque particulier de contact avec les oiseaux migrateurs, ces mesures consistent en un confinement des élevages de plein air, qu'il s'agisse d'oiseaux domestiques, sauvages ou d'oiseaux d'ornement.

Dans ces départements, lorsque le confinement n'est pas praticable, par exemple parce qu'il n'existe pas de bâtiment d'élevage, des mesures protectrices adaptées d'effet équivalent ainsi qu'une surveillance renforcée seront mises en œuvre.



POURQUOI CE DEPLIANT ?

La sécurité est l'affaire de tous, ainsi les forces de Gendarmerie implantées au chef lieu de votre canton ont le souci quotidien de faire au mieux afin de vous apporter cette sécurité qui vous est due.

Cependant à la lueur de leur travail, il ressort que plusieurs faits auraient pu être évités par des **mesures simples de protection**.

Que vous soyez commerçant, salarié, responsable d'entreprise, vous demeurez toujours un citoyen préoccupé par votre sécurité, celle de vos proches et celle de vos biens.

Ce dépliant a pour vocation, sans être exhaustif de vous donner quelques conseils ou idées qui vous permettront de tendre vers un plus sécuritaire. Dans tous les cas de figure, si le moindre doute survient dans votre esprit n'hésitez jamais, de jour comme de nuit à faire appel à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.

QUELQUES QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER !

◆ De quelle brigade de Gendarmerie est ce que je dépends ?

La brigade de Gendarmerie est généralement implantée au chef lieu de votre canton. Parfois il arrive que ce ne soit pas le cas. Dans cette hypothèse il vous appartient de vous renseigner

◆ Comment joindre la gendarmerie ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- En composant le numéro à dix chiffres directement. (Il est fortement conseillé pour les personnes âgées, les personnes vulnérables voire pour les foyers avec des jeunes enfants de le noter à proximité de votre téléphone afin d'éviter à perdre du temps en le cherchant le jour venu).
- En composant directement le 17 depuis votre téléphone (appel gratuit)
- En composant le 112 depuis un téléphone portable (appel gratuit)

Une fois la communication établie :

Annoncez vos nom, adresse et numéro de téléphone
L'adresse exacte du lieu de l'évènement
Relatez succinctement le motif de votre appel

◆ De nuit, je ne suis pas mis en relation avec les gendarmes que je connais pourquoi ? Est ce différent ?

Effectivement, entre 19H00 et 08H00 les appels arrivent au Centre Opérationnel de la Gendarmerie à RENNES.

Aucune inquiétude ce n'est pas différent, des gendarmes vous répondront et interviendront au plus vite en cas de besoin.

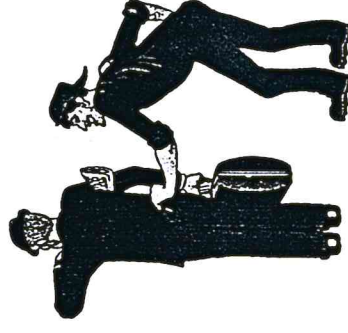


Cachet de l'unité

GENDARMERIE NATIONALE

36, rue du Général de Gaulle
35550 PIPRIAC

Tél. : 02.99.34.40.89



QUELQUES CONSEILS SIMPLES EN MATIERE DE SECURITE

VOUS ETES COMMERCANT..

♦ PRECAUTIONS A PRENDRE

1 : LES CHEQUES VOLES :



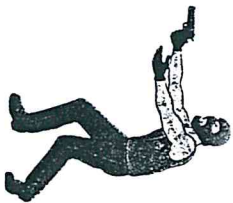
- Demander 01 pièce d'identité
- En cas de doute relever discrètement l'immatriculation du véhicule
- Noter la description physique et vestimentaire des personnes

2 : LA FAUSSE MONNAIE

- Se munir d'un détecteur de faux billets
- Les individus profitent d'un afflux de clients pour écouler les faux billets



3 : LE VOL A MAIN ARMEE



- Installer une surveillance vidéo
- Durant l'agression relever chaque détail sur les personnes, les armes
- Dès la fin alerter rapidement la Gendarmerie en indiquant la direction de fuite et si possible des éléments d'identification sur le véhicule utilisé

♦ LA PROTECTION DE VOTRE COMMERCE

En journée,

- ❖ Certains malfaiteurs effectuent des repérages, en cas de doutes contactez la Gendarmerie, notez des numéros d'immatriculation
- ❖ Ne laissez jamais la surface de vente sans surveillance.

De nuit :

- ❖ Installer des rideaux de protection des vitrines, des bornes de protection (voiture bélier !),
- ❖ Dispositif d'éclairage de nuit avec radar
- ❖ Vérifier la fermeture de tous les accès (Portes, fenêtres, garages)



LA PROTECTION DE VOS BIENS

♦ VOTRE DOMICILE

En cas d'absence prolongée vous pouvez le signaler à la Gendarmerie (cette méthode est déjà utilisée en période estivale.)

Mais aussi :

- Renvoyer votre téléphone sur votre portable ou votre lieu de déplacement (certains cambrioleurs téléphonent afin de s'assurer que la place est vide)
- Utiliser des horloges programmables pour l'éclairage intérieur (visible de l'extérieur)
- Faites relever votre courrier par un ami ou voisin

En journée des personnes peuvent tenter de s'introduire chez vous pour effectuer des repérages, soyez vigilants. Vérifier la qualité de vos interlocuteurs (Faux gendarmes, faux agents EDF etc...). **Votre méfiance aura pour effet de décourager ces personnes malveillantes.**



De nuit des vols sont commis dans les domiciles en présence des propriétaires, munissez vous de projecteurs extérieurs avec déclencheurs en cas de présence.

Ne laissez jamais vos clés sur votre véhicule, même s'il est stationné dans votre garage !

Faites des copies de vos papiers, et des photographies de vos objets de valeur (bijoux, hi-fi, etc..)

En cas de sinistre, veillez à ne pas toucher aux éventuels traces et indices laissés par les malfaiteurs, prévenez tout de suite la Gendarmerie dont vous dépendez



♦ VOTRE VEHICULE

QUELS SONT LES RISQUES ?



- Le vol dans le véhicule
- Le vol du véhicule.
- Le vol d'accessoires sur le véhicule

QUE FAIRE ?

- Fermer à clé des portières et des fenêtres même si vous descendez quelques instants.
- Ne laissez jamais d'objets visibles de l'extérieur, (*téléphone portable, portes monnaie, appareil photos, caméscopes, CD*)
- Retirer façades auto radio et postes extractibles
- Eviter de stationner votre voiture dans des lieux isolés, notamment la nuit.

**Ayez à l'esprit que tout est négociable !!
Ces individus font feu de tout bois !!**

VOUS AVEZ DEPOSE PLAINTE...

Que vous connaissiez ou non l'auteur des faits pour lesquels vous avez déposé plainte, vous pouvez à tout moment demander au gendarme qui suit votre dossier, et dont le nom figure sur l'attestation de dépôt de plainte qui vous a été remise, l'état de l'avancée des investigations.

...Un simple coup de fil...

02 99 71 20 62

...Un service assuré depuis 20 ans...

Siège social : Aide Emploi Services-1 rue du tribunal 35600 Redon

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES est une association loi 1901.

Son rôle est d'informer sur l'emploi, de conseiller et de proposer des missions de travail..

La mise à disposition de personnel peut se faire auprès de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, d'associations, etc....

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES peut intervenir dans tout métier en fonction des compétences disponibles dans son fichier .

Avec A.I.D.E. EMPLOI SERVICES , les particuliers peuvent bénéficier de réduction d'impôt, pour tout ce qui concerne les EMPLOIS FAMILIAUX : femme de ménage, jardinage, garde d'enfant, courses, etc... Pour tous ces travaux la moitié de la facture peut être déduite des impôts dans la limite de 12 000€ par an.

A.I.D.E. EMPLOI SERVICES est employeur et se charge de toutes les démarches administratives liées à l'emploi. L'association facture les heures effectuées par le salarié et accepte le règlement de ces factures par le Titre Emploi Services (délivré par les comités d'entreprise, caisses de retraite), ou tout autre règlement.

Adressez-vous à l'antenne :

Point Accueil Emploi

Mairie - 35550 Pipriac

Tel : 02 99 34 36 91

Fax : 02 99 92 10 42

**VOUS AVEZ UN
BÂTIMENT VACANT
DE PLUS DE 15 ANS**

LOUEZ-LE

DES 2005

LE CONSEIL GENERAL ET L'A.N.A.H

**APPORTENT DES FINANCEMENTS IMPORTANTS
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION
DE LOGEMENTS**

UN CHOIX DE LOYER MODERE

(intermédiaire ou conventionné)

○ LOYER INTERMEDIAIRE

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine apporte une aide qui peut atteindre 15.000 € pour réaliser un logement à loyer intermédiaire.

- ✓ Taux de subvention : 25 % ou 15 % des travaux HT selon superficie du logement

○ LOYER CONVENTIONNE

- ✓ L'A.N.A.H. subventionne les travaux à hauteur de 35 % des dépenses HT plafonnées selon la surface du logement
- ✓ Le Conseil Général subventionne les travaux à hauteur de 10 % des dépenses HT

CONDITIONS

- ✓ Ne pas commencer les travaux avant l'accord du Conseil Général ou de l'A.N.A.H.
- ✓ Faire réaliser les travaux subventionnés par des entreprises.
- ✓ Respecter les engagements de location.

Le PACT-ARIM

vous apporte son concours pour obtenir les aides :

- ✓ Information sans engagement
- ✓ Estimation des loyers, des subventions, après visite du bâtiment concerné
- ✓ Montage des dossiers auprès du Conseil Général ou de l'A.N.A.H.

Pour toutes précisions, téléphonez au

02. 99. 79. 79. 36

ou au 02.99.79.51.32

Service Conseil aux particuliers

**LES CANTONS CONCERNES (partiellement ou en totalité)
hors OPAH:**

Combours – Dol de Bretagne – Pleine-Fougères – Antrain –
Saint Brice en Coglès – Vitré-Est – Argentré du Plessis –
la Guerche de Bretagne – Retiers – Grand Fougeray – Redon – Maure de Bretagne – Plélan le Grand – Saint Méen le Grand.



**OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE
CANTONS DE PIPRIAC ET MAURE DE BRETAGNE**

2, Rue de la Libération
35550 PIPRIAC

☎ 02.99.34.46.36 / Fax : 02.99.34.35.91

E-mail : animation.sportive@wanadoo.fr

L'Office Intercantonal d'Animation Sportive des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac recrute :

Un éducateur socio-sportif en milieu rural

- ⇒ C.D.D. : 35 heures hebdomadaires (annualisées)
- ⇒ Rémunération de départ : S.M.I.C.
- ⇒ Poste à pourvoir : mercredi 1^{er} février 2006
- ⇒ Renseignements profil de poste et recrutement : Office Intercantonal d'Animation Sportive
- ⇒ Envoyer C.V. et lettre de motivation à l'Office avant le 4 janvier 2006

SKI 2006



Vacances d'hiver

Du 25 février au 5 mars 2006

Avec l'Office des Sports

A Crest - Voland - Les Saïsies

Séjour Familles - (Adultes - Ados - Enfants)

Renseignements

**OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE
DES CANTONS DE MAURE DE BRETAGNE ET DE PIPRIAC**

2, rue de La Libération - 35550 PIPRIAC

☎ 02 99 34 46 36

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Septembre 2005 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil cinq, le seize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 9 septembre 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Absent excusé : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Secrétaire : M. G. PROVOST

Ordre du Jour

- * *Redevance EDF pour occupation du domaine public pour l'année 2005,*
- * *Concours communal et cantonal des maisons fleuries,*
- * *Délibération PVR : courrier de la Sous-Préfecture,*
- * *Modification des statuts de la Communauté de Communes,*
- * *Présentation de l'Avant Projet Sommaire de l'Eglise*
- * *Questions diverses.*

1 – Concours communal et cantonal des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2005. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 11 mai 2005 à Guipry (résultats annexés),
- pour ce qui est du concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin – (résultats annexés) :

1er lauréat : 45,73 €
2^{ème} lauréat : 38,11 €
3^{ème} lauréat : 30,49 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

2 - Modification des statuts de la Communauté de Communes en définissant l'intérêt communautaire et en procédant à l'extension de ses compétences.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac en date du 11 juillet 2005 ayant pour objet :

a) d'apporter des modifications à ses statuts en définissant l'intérêt communautaire conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

b) de procéder à l'extension de ses compétences dans les domaines suivants :

- ***aménagement de l'espace*** : maîtrise d'ouvrage de l'opération de numérisation des documents cadastraux des Communes membres de la Communauté de Communes du canton de Pipriac
- ***protection et mise en valeur de l'environnement*** : création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les propositions du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté de Communes en définissant l'intérêt communautaire et en procédant à l'extension des compétences susvisées.

3- Questions diverses

- ***Participation Voies et Réseaux***

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 8 juin dernier instituant les modalités financières de la PVR pour l'aménagement de la voie communale n°22, et les personnes soumises à cette PVR, la Sous-Préfecture émet des réserves quant à ces modalités. Elle demande à ce que le conseil, soit change le règlement de la PVR, soit annule la délibération pré-citée d'ici le 12 octobre prochain.

Le Conseil décide de reporter ultérieurement cette décision suivant les éléments nouveaux qu'il aura.

- ***Sectorisation des permanences médicales la nuit***

Le conseil est informé de l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2005 relatif à la sectorisation des permanences des soins médicaux la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Cet arrêté stipule que de nombreuses réunions de concertation tenues par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et la DDASS, en particulier pour ce qui concerne les propositions de sectorisation différenciée après minuit, n'ont pas permis d'aboutir à une solution assurant la réponse aux besoins de la population de 20 H et 8 H sur l'ensemble du département.

Il en résulte qu'un tableau départemental nominatif des médecins de permanence est établi entre les médecins participant au tour de garde de chaque secteur. Ce tableau est validé par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins qui doit le communiquer mensuellement à la Préfecture, à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, aux Caisses d'Assurance Maladie et au Centre 15.

Par défaut d'un accord sur une sectorisation spécifique de minuit à 8 h sur l'ensemble du département, l'astreinte reste instaurée dans le cadre de la présente sectorisation pour les jours ouvrés de 20 heures à 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures.

Le médecin d'astreinte intervient auprès des patients par une consultation ou par une visite.

En résumé, pour tout souci entre 20 h et 8h du matin, il faut appeler le 15.

- ***Pétition pour train "Corail"***

Les élus sont informés qu'une pétition contre la suppression des trains "Corail" peut être signée en mairie.

- ***Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat d'Avenir***

Des informations sont données sur les nouveaux dispositifs de contrat. Des plaquettes d'informations sont disponibles en mairie, au Point Accueil Emploi de Pipriac, en Sous-Préfecture et à l'ANPE.

- ***Avant Projet Sommaire (APS) de l'Eglise***

L'APS de l'Eglise, établi par Mr Motte, architecte, est remis à chacun des membres du conseil pour étude. Il est prévu que Mr Motte vienne présenter cet APS aux conseillers, ainsi qu'aux membres de l'association R.A.C.I.N.E.S.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 Novembre 2005 à 20 heures

L'an deux mil cinq, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 29 octobre 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs Y. LE BON DE LA POINTE, M. DUCLOYER, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du Jour

- * *Achat Terrain,*
- * *Modification PVR,*
- * *Avenant au marché public de l'Atelier Communal,*
- * *Emprunt pour atelier communal,*
- * *Subvention restauration Eglise,*
- * *Assurance statutaire du personnel,*
- * *Questions diverses.*

1 – Achat Terrains

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une promesse de vente écrite de Monsieur Gaël Reille, mandataire de Madame Antoinette Reille, usufruitière et de Madame Yolande Panhard, nu-propiétaire, d'une partie de la parcelle ZI n°212 e, sise à "La Roche", pour une surface d'environ 6300 m², au prix de 1,84 € le m², tout compris.

Il demande à l'assemblée son accord pour finaliser cet achat.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à :

- acheter, via Maître Caroff Joël, 2 rue des Douves 35600 Redon, une partie du terrain cadastré ZI n°212 e pour d'une surface d'environ 6 300 m², située au lieu-dit « La Roche » appartenant à Madame Antoinette Reille, usufruitière et Madame Yolande Panhard, nu-propiétaire, au prix de 1,84 € le m², tout compris,
- les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

1 – Annulation Délibération du 8 juin 2005 reçue en Sous-Préfecture le 20 juin 2005 relative à la PVR pour l'aménagement de la voie communale n°22

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la délibération du 8 juin 2005 reçue en Sous-Préfecture le 20 juin 2005, le sous-préfet a émis des observations quant aux modalités financières et aux personnes concernées par cette PVR. Il demandait, soit de revoir ces modalités, soit d'annuler la délibération sus-nommée.

En réunion du 16 septembre dernier, le conseil décidait d'attendre la date butoire du 12 octobre 2005 pour se prononcer, suivant les nouveaux éléments de ce dossier.

En raison de l'achat d'une partie du terrain cadastré ZI n° 212 e appartenant à Mme REILLE, bordant la voie communale n°22, une PVR pour l'aménagement de cette voie n'a plus lieu d'être. De ce fait, Mr le Maire propose d'annuler la délibération pré-citée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération en date du 8 juin 2005 reçue en Sous-Préfecture le 20 juin 2005 relative à la PVR pour l'aménagement de la voie communale n°22.

3 - Avenant n° 1 à l'acte d'engagement du 21/04/05 (Contrat Electricité - Plomberie)

Construction Atelier Communal

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du 21 avril 2005 concernant l'Electricité – Plomberie, suite à l'installation en triphasé.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'avenant n°1 pré-cité afin de permettre l'installation du tableau de l'atelier communal en triphasé, pour un montant de 728 € HT, soit 870,69 € TTC.

4 - Prêt de 50 000 € au Crédit Agricole - Construction Atelier Communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emprunt de 50 000 € a été budgétisé au budget primitif 2005 pour le financement de la construction de l'atelier communal sis au lieu-dit "La Belle Alouette", et qu'il convient maintenant de le réaliser.

Il fait part des propositions envoyées par la banque du Crédit Agricole et celle du Crédit Mutuel de Bretagne pour obtenir le bénéfice de ce prêt, et demande l'avis à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, pour la commune de Saint-Ganton, un emprunt d'un montant de 50 000 €, destiné à financer les travaux de construction de l'atelier communal sis à "La Belle Alouette" et dont le remboursement s'effectuera sur 10 années au taux fixe de 3,40 %, à échéance annuelle
- le montant des frais de timbres s'élèvera à 36 euros.

5 - Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du centre de gestion prendra fin le 31 décembre 2005.

Le centre de gestion a mis en concurrence et a négocié pour le compte des collectivités un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de cette prestation et propose un nouveau contrat au taux de 5.90 %.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au nouveau "Contrat Groupe" du CDG 35 –Espace Performance 3- 35769 Saint-Grégoire Cédex, à partir du 1^{er} janvier 2006.

6 - Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décret n° 91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures (JO du 28/12/1997).

Il propose au conseil municipal d'accorder à l'adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine, une indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer pour l'exercice 2005 une indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'adjoint administratif au prorata de son temps de travail, à savoir 28/35^{ème},
- de retenir le coefficient multiplicateur 1.2.

7 - Vente Terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de celui-ci de vendre le terrain cadastré ZI n° 234 pour une surface de 1000 m2 au prix de 21€50 –vingt et un euros cinquante centimes d'euros- le M2.

Il propose d'officialiser cette vente.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à :

- vendre la parcelle cadastrée ZI n°234 pour d'une surface de 1000 m2, située au lieu-dit « Sur La Cohue » appartenant à la commune, au prix de 21€50 le m2, à savoir un montant total de 21 500 € TTC-vingt et un mille cinq cents euros, les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur.

8 - Travaux voirie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement piétonnier et des travaux d'assainissement des eaux pluviales au village de "Le Coin du Mur".

Saint-Ganton étant une commune de moins de 2 000 habitants, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut être demandé auprès des services du Conseil Général une subvention "Amendes de police" dans le cadre de ces travaux d'assainissement (eaux pluviales) et d'aménagement piétonnier.

Une proposition de l'entreprise BERARD Alain, d'un montant de 7 066.00 € HT soit 8 450.93 € TTC, est parvenue en mairie pour effectuer ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire effectuer ces travaux par l'entreprise BERARD Alain,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la Subvention "Amendes de Police".

3 - Questions diverses

• *Eglise*

Il est prévu une réunion avec l'architecte pour connaître les travaux pouvant être effectués avec une réduction des coûts.

Une information est donnée au sujet des subventions susceptibles d'être allouées.

• *Traçage Terrain Foot*

Le bureau du Foot demande aux élus si la commune peut prendre en charge le traçage du terrain de foot pour les matchs officiels, étant donné le manque de volontaires.

Le conseil demande aux membres du bureau de l'association d'insister pour rechercher des bénévoles, d'autant plus que si tout le monde fait un effort, le tour sera unique ou presque.

• *Père Noël*

Il est décidé de l'arrivée du Père Noël le dimanche 18 décembre à 11 H sur la place du commerce.

• *Vitesse à la Roche*

Une plainte de vitesse excessive à "La Roche" a été formulée : un aménagement sera prévu dans le cadre de l'aménagement du bourg, suite au Contrat d'Objectifs.

• *Assainissement "La Roche"*

L'assemblée est informée qu'il manque 1000 m2 de terrain pour l'assainissement collectif de la Roche et que Mr le Maire est en négociation pour acquérir la surface manquante.

- **Recensement démographique**

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Saint-Ganton se fera recensée du 19 janvier au 18 février 2006.

- **Les Brioches de l'Amitié**

Mme Daniel fait part aux membres présents du courrier de l'association "Les Brioches de l'Amitié" mettant en place l'organisation de la vente de Brioches destinée à venir en aide aux associations de personnes handicapées.

Il est décidé que la commune en achète une cinquantaine qu'elle revendra, en guise de solidarité aux personnes concernées d'une manière ou d'une autre.

- **Réveillon St-Sylvestre**

Cette année, le club "Le Cercle de l'Eternelle Jeunesse" organise le réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente de Saint-Ganton.

- **Chantier d'Insertion**

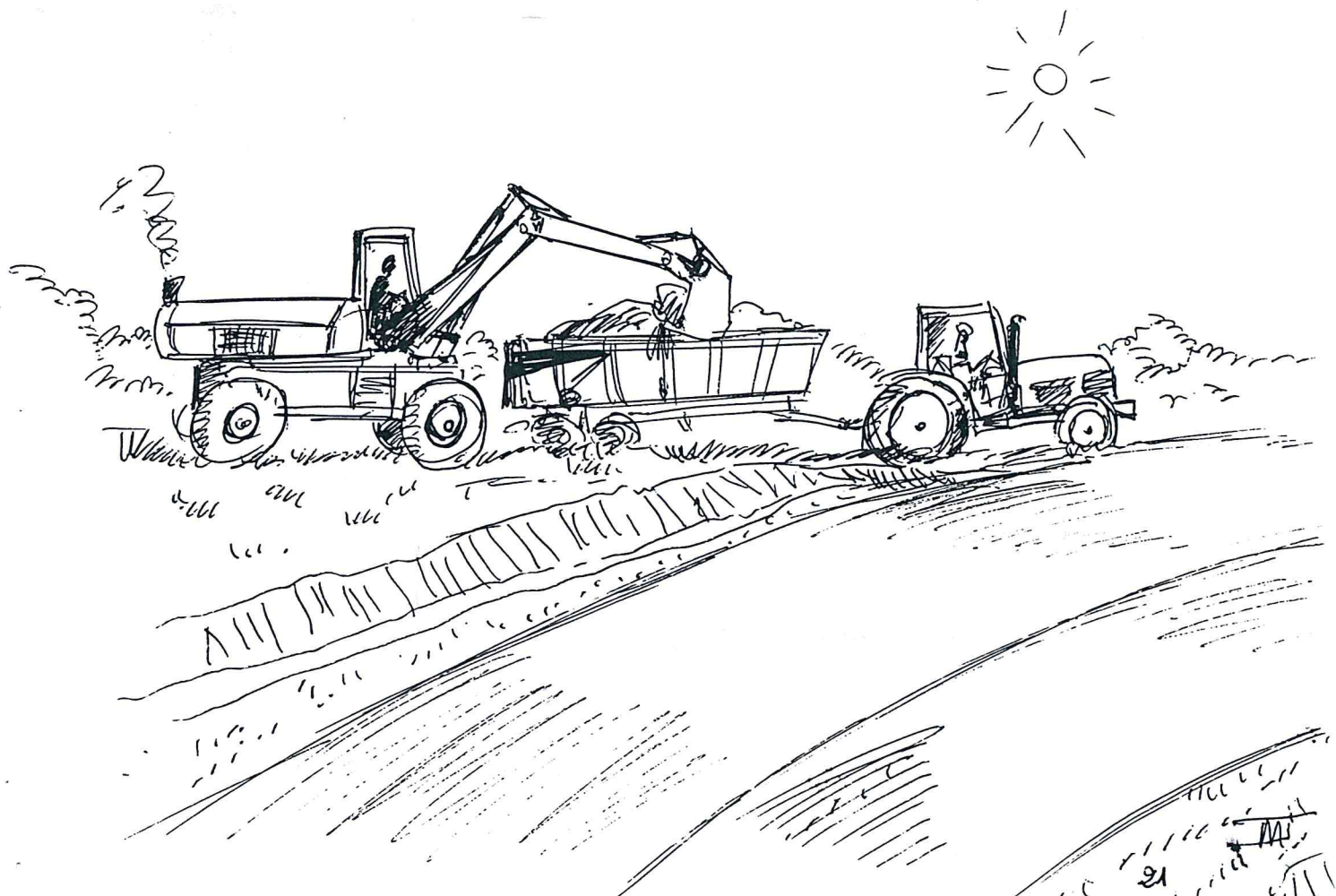
Les personnes du chantier d'insertion travailleront sur la commune fin novembre, début décembre.

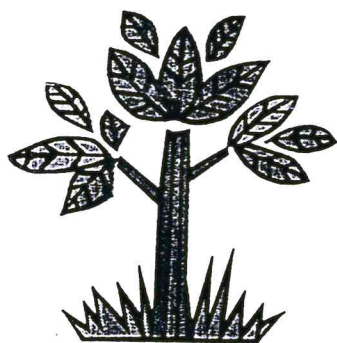
- **Clôture Salle Polyvalente**

Il est émis l'idée d'une clôture à la salle polyvalente dans un souci de sécurité, principalement pour les enfants.

- **Curage de fossés**

Le curage de fossés est prévu à "La Vionnais" devant le calvaire.

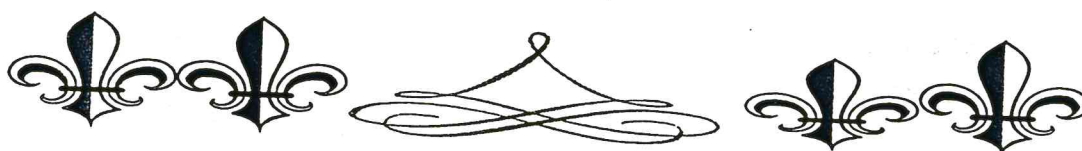




Résultat du concours communal des *Maisons Fleuries 2005*

Maisons sans jardin

- | | | |
|------------------|------------------|---------------------|
| 1 ^{er} | RICHARD Paulette | “Brubet“ |
| 2 ^{ème} | BELLAMY Martine | “La Belle Alouette“ |



Maisons avec jardin

- | | | |
|------------------|-----------------------|------------------|
| 1 ^{er} | PORCHER Jean-Baptiste | “Remdon“ |
| 2 ^{ème} | DANIEL Claude | “La Vionnais“ |
| 3 ^{ème} | DUCLOYER Marie-Reine | “La Manchonnais“ |

Félicitations également aux participants de ce concours.

Par ordre alphabétique :

HOUIZOT Béatrice, TEMPLÉ Muriel

RESULTAT CONCOURS CANTONAL 2005

Catégorie I – Maison avec jardin

1^{er} Prix – DE RENGERVE Pierre, Le Fresche à PIPRIAC

2^{ème} Prix – GAUTIER Pierre, Rue des Venettes à GUIPRY

3^{ème} Prix – BERTIN Pierre, Rue des Corbinières à GUIPRY

4^{ème} Prix – PAUMIER Alain, 30 Rue de la Croix Bouëxic à LIEURON

Les autres candidats par ordre alphabétique :

- BELLESOEUR Marcel, Rue de Rennes à LOHEAC
- BERNIER Thierry, Quily à ST JUST
- BOULAIS Jacqueline, Belle Perche à ST GANTON
- BOULAIS Paulette, Le Bourget à BRUC-SUR-AFF
- CARREAU Camille, Poubreuil à ST JUST
- CHAUPITRE Léon, La Vallée à LOHEAC
- CHIQUET Jacques, La Bruère à ST MALO-DE-PHILY
- GASCOUIN Gilberte, La Bruère à ST MALO-DE-PHILY
- GUILLEMOT Claudine, La Ravillais à PIPRIAC
- HELIGON Michel, La Vionnais à ST GANTON
- JOUIN Annick, Le Val à SIXT-SUR-AFF
- MEZERAY Philippe, St Charles à SIXT-SUR-AFF
- PASQUEREAU Jocelyne, La Foltière à BRUC-SUR-AFF
- RAMARE Pierrick, La Hamonais à LIEURON

RESULTAT CONCOURS CANTONAL 2005

Catégorie II – Maison sans jardin

1^{er} Prix – MARCHAND Emilienne, Brubet à ST GANTON

2^{ème} Prix – MONVOISIN Patrick, La Réhaudière à LIEURON

3^{ème} Prix – PIROIS Jean Louis, La Goutais à ST JUST

4^{ème} Prix – OREVE Marie-Madeleine, Domaine de la Brousse à BRUC-SUR-AFF

Les autres candidats par ordre alphabétique :

- BRIAND André, Bénihel à ST JUST
- BRIANTAIS Nathalie, Rue du Grippay à SIXT-SUR-AFF
- BRUNARD Marie, La Rochelle à ST GANTON
- COUPE Jean Philippe, 20 Rue de la Croix Bouëxic à LIEURON
- DELANOE Roger, La Tenille à PIPRIAC
- FRANGEUL Pierre, Rue de Verdun à LOHEAC
- GAUPELE Louise, La Tenedais à ST-MALO-DE-PHILY
- GEFFLOT Lucien, 2 Rue St Vincent à PIPRIAC
- LOIZANCE Claude, Goven à GUIPRY
- MORICE Marie, Noyal à SIXT-SUR-AFF
- PORTAIS René, Rue du Stade à LOHEAC

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2004



SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

Extrait du rapport annuel 2004
sur le prix et la qualité
du service public

PROVENANCE

1 ressource

- Des importations des collectivités voisines : Ouest 35 a fourni 824 910 m³.



■ LOCAL
□ IMPORT

DESERTE

14 968 habitants

Le Syndicat de Port de Roche regroupe les communes de : Bains-sur-Oust, Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac, Renac, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-sur-Aff.

Il distribue l'eau à 6 948 abonnés (+2,31 % par rapport à 2003) et dessert 14 968 habitants.



10 communes adhérentes

EXPLOITATION

Par la SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

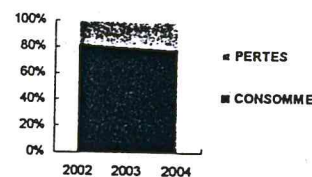


DISTRIBUTION

Un réseau de 495 km
633 419 m³ consommés

En 2004 les abonnés domestiques ont consommé 380 706 m³ soit en moyenne 70 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 252 713 m³, soit un total de 633 419 m³ (en baisse de 1,63 % par rapport à 2003).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 77,9 % en 2004 (il était de 79,6 % en 2003).



Rendement du réseau

PRIX

269,62 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 269,62 € en 2005 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2005, toutes taxes comprises hors contre valeur pollution). Soit en moyenne 2,25 €/m³, +2,28 % par rapport à 2004.

Sur ce montant, 55 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 10 %.



■ EXPLOITANT
■ COLLECTIVITE
TAXES

Répartition des montants collectés

L'INFORMASSAINE assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2004

SYNDICAT DE PORT DE ROCHE

Extrait du rapport annuel 2004
sur le prix et la qualité
du service public

ORGANISATION

Intercommunale

Le Syndicat de Port de Roche regroupe les communes de :
Bains-sur-Oust, Chapelle-de-Brain, Langon, Renac, Sainte-
Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-
sur-Aff.



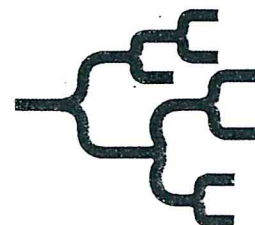
9 communes adhérentes

COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 49 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 660
habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 49 km de collecteurs et 13 postes de
refoulement.



ÉPURATION

6 stations

Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration de :

- Bains sur Oust (située à Bains sur Oust) : 1 500 EH,
- Langon (située à Langon) : 1 500 EH,
- Renac (située à Renac) : 400 EH,
- St Just (située à Saint-Just) : 400 EH,
- Sainte Marie (située à Sainte-Marie) : 700 EH,
- Sixt sur Aff (située à Sixt-sur-Aff) : 1 000 EH.

Le rejet de l'eau traitée se fait dans la Vilaine.



ÉLIMINATION DE LA POLLUTION

entre 90,0 % et 99,2 % de
la pollution organique

Les stations d'épuration ont permis d'éliminer la pollution dans
les proportions suivantes :

Matières organiques (DBO5) :	entre 90,0 % et 99,2 %
Matières en suspension :	entre 72,1 % et 99,5 %
Azote (NKj) :	entre 38,9 % et 97,7 %
Phosphore (Pt) :	entre 43,4 % et 90,1 %

Les rendements varient selon les stations.

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole



EXPLOITATION

Par la SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement
des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété
des ouvrages.

PRIX

341,75 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un
prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique
consommant 120 m³ payera, pour l'assainissement, 341,75 € en
2005 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2005, toutes taxes
comprises). Soit en moyenne 2,85 €/m³, +1,42 % par rapport à
2004.

Sur ce montant, 48 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et
le fonctionnement, 47 % reviennent à la collectivité pour les
investissements et les taxes s'élèvent à 5 %.



■ EXPLOITANT
■ COLLECTIVITE
■ TAXES

Répartition des montants collectés

(avec ses 7 communautés chrétiennes locales)

Cher(e)s ami(e)s,

Le planning des messes du premier semestre 2006 a été établi avec les 7 équipes relais, qui ont préparé, avec la volonté d'harmoniser **les demandes de leurs communautés locales et l'importance de la vie de paroisse.**

Pour mieux comprendre les choix, il faut aussi se rappeler **le nombre de prêtres présents chaque week-end**, et là, au plan du doyenné tout entier (paroisse Saint Amand et paroisse Saint Maur).

En conséquence, aussi, du fait qu'il n'y a pas toujours des messes localement, nous invitons **les personnes valides** à ne pas hésiter à proposer **aux anciens ou moins valides** de les emmener à la messe... et aux anciens, aux moins valides, à ne pas hésiter à demander : *« on fait plaisir en rendant service, mais, n'oublions pas, on fait aussi plaisir, en demandant un service ! »*.

NOUS VOULONS, CETTE ANNEE 2006,

SOLENNISER DEUX FETES EN LES VIVANT AU PLAN « PAROISSE » :

UNE SEULE MESSE CES DEUX DIMANCHES-LA

LES RAMEAUX : en valorisant la procession avec les rameaux, avec participation importante des enfants.

D'autre part, la célébration sera animée par deux chanteurs religieux, Brigitte et Jean-Paul ARTAUD (est prévue également une veillée le samedi soir).

La fête des Rameaux sera encore une occasion de manifester notre solidarité avec la « petite sœur » locale, la communauté de Saint Ganton dans la rénovation de l'église : les bénéfices de la veillée et la quête du jour des Rameaux seront versés à la communauté locale de Saint Ganton.

LA FETE DU SAINT SACREMENT : notre archevêque va organiser un synode sur l'Eucharistie dans le prolongement de l'année eucharistique, pour redonner le sens de la messe, l'amour de la messe, pour trouver les moyens de la rendre plus vivante, plus fraternelle. Nous verrons avec les équipes liturgiques comment valoriser notre Fête du Saint Sacrement 2006.

A votre service.

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

Horaires des Messes du 1^{er} janvier 2006 au 2 juillet 2006

Dates	Nb de prêtres au Doyenné	St Séglin	Lieuron	Pipriac	Bruc/Aff	Lohéac	St-Ganton	St-Just	Sixt/Aff
1 ^{er} janvier	3			11h00		11h00		9h30	9h30
7/8 janvier	4	19h00		11h00	9h30		9h30		11h00
14/15 janvier	4		19h00	11h00		9h30		11h00	9h30
21/22 janvier	3	19h00		11h00	11h00			9h30	9h30
28/29 janvier	4		19h00	11h00		9h30	9h30		11h00
4/5 février	4	19h00		11h00	9h30	11h00		9h30	
11/12 février	3		19h00	11h00	9h30			9h30	9h30
18/19 février	4	19h00		11h00			9h30		11h00
25/26 février	4		19h00	11h00	9h30	11h00			9h30
4/5 mars	3	19h00		9h30	11h00			9h30	
11/12 mars	4		19h00	11h00		9h30	9h30		11h00
18/19 mars	4	19h00		11h00	9h30			11h00	9h30
25/26 mars	3		19h00	11h00	11h00	9h30			9h30
1 ^{er} /2 avril				11h00		11h00	9h30		9h30
8/9 avril Rameaux		9h30	19h00	10h30 (1)					
13 avril Jeudi Saint									
15 avril Veillée Pascale		19h00		21h00					
16 avril Pâques	5		9h30	11h00	9h30	11h00		9h30	11h00
22/23 avril	3	19h00		11h00				11h00	9h30
29/30 avril	4		19h00	9h30	11h00		11h00		
6/7 mai	4	19h00	10h30 (2)	10h30 (2)		9h00		10h30 (2)	9h00
8 mai	4				10h30 (2)				10h30 (2)
13/14 mai	3		19h00	11h00	10h30 (3)		9h30		
20/21 mai	4	19h00		11h00		9h30			10h30 (3)
24/25 mai Ascension	4		19h00	10h30 (4)	11h00			9h30	9h00
27/28 mai	3	19h00		10h30 (3)				9h30	11h00
3.4 juin Pentecôte	4		19h00	11h00	9h30	9h30	9h30		11h00
10/11 juin	4	19h00	19h00	11h00		9h30			9h30
17/18 juin	3		19h00					11h00 (5)	
24/25 juin	4	19h00		9h00			9h30		10h30
1 ^{er} /2 juillet	3		19h00	11h00	11h00	9h30		9h30	

1 – Rameaux / 2 – Anciens Combattants / 3 – Premières Communions / 4 – Profession de foi / 5 – Fête du Saint Sacrement

Classes 5

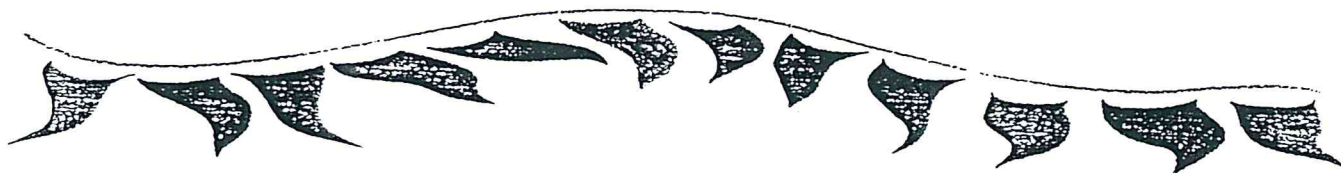


C'est dans la joie et la bonne humeur que les Classes 5 se sont retrouvées le 5 novembre dernier à Saint-Ganton.

Le repas a été servi par Mr Vettier, traiteur, et a rassemblé une quarantaine de personnes.

Tous ont été ravis de leur journée et un grand merci aux organisateurs.

« L'ETERNELLE JEUNESSE FETE SES DIX ANS ! »



REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE 2005

SAINT-GANTON

Quand vous lirez ce bulletin, nous serons bien près de la fin de l'année et vous saurez que pour fêter cet anniversaire, nous organisons le réveillon du 31 décembre dans notre salle des fêtes.



Cela fait dix ans, en effet, que notre Cercle du 3è âge existe. Toutes ces années passées nous ont apporté plaisirs, joie des activités partagées, mais aussi souffrance quand trop de proches nous ont quittés.

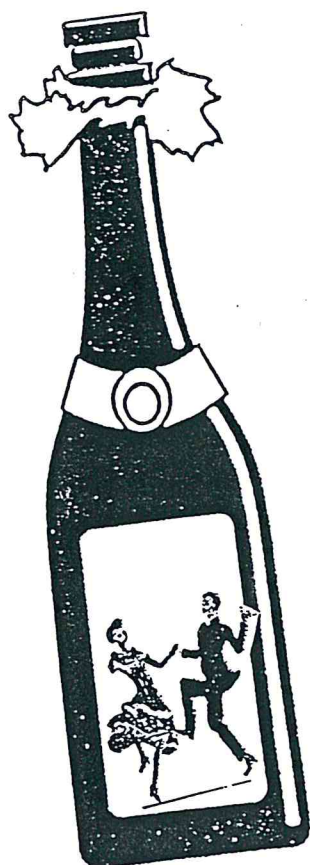
Cette année encore, en juillet, notre ami Baptiste PORCHER s'en est allé ; nous renouvelons à Madeleine et à sa famille nos très amicales pensées.

Pour maintenir notre tradition, notre sortie-repas de fin d'année nous a conduits à la Salle des fêtes de BAIN DE BRETAGNE, le jeudi 8 Décembre pour une journée de rire, de chants et de danse avec un artiste-imitateur et l'animation musicale de l'orchestre CADANSE. Cette sortie donne toujours lieu à une participation de notre trésorerie pour chaque adhérent présent : soit cette année 12 euros par personne.

Nous profitons de ce dernier « ALOUETTE » de l'année pour faire appel aux nouveaux retraités, aux « sexagénaires » pour qu'ils viennent renforcer nos rangs ; nous avons besoin de sang neuf et de nouvelles idées, notre équipe de « septuagénaires » espère voir poindre la relève !

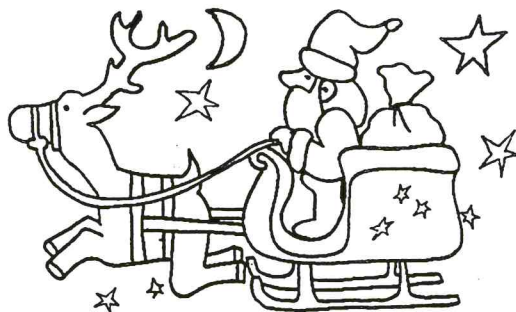
En attendant, bonne et heureuse année à toutes et tous et surtout bonne santé.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS





La DYNAMIQUE



Le mercredi 21 septembre dernier , nous avons repris les cours à la salle polyvalente de 20 h40 à 21 h 40 en compagnie de Lysiane MENTALECHETA (animatrice de l'Education Physique du Monde Moderne : EPMML)

Suite à ce cours , nous avons procédé à l'assemblée générale et renouvelé le bureau :

- Présidente : Muriel TEMPLE
- Vice – Présidente : Emilienne MARCHAND
- Trésorière : Martine BELLAMY
- Secrétaire : Annick HAMON

Le nombre d'adhérentes augmente cette année et passe à 22 , les inscriptions sont toujours possibles . Pour de plus amples Informations , n'hésitez pas à vous présenter au cours ou à contacter Muriel TEMPLE au 02 99 08 65 49 .

Nous proposons aussi **un repas** en soirée le **samedi 25 mars 2006** à la salle polyvalente . Vous y êtes cordialement invités .

En attendant cette soirée , nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et présentons tous nos meilleurs vœux (Dynamiques , bien sûr) pour 2006 .

Muriel TEMPLE .

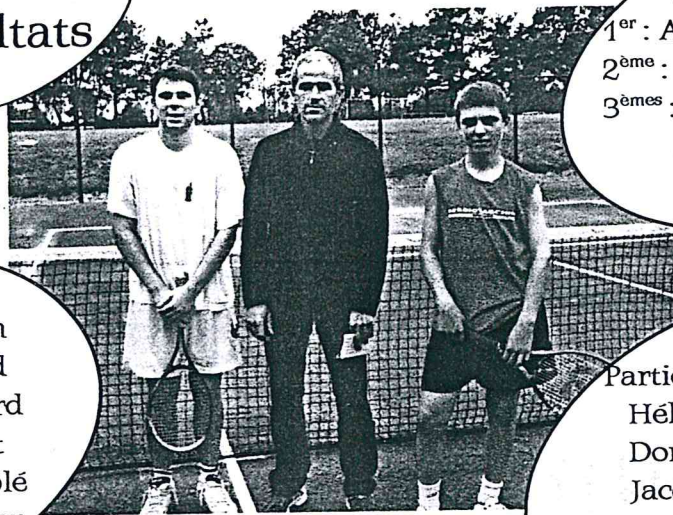
TENNIS CLUB



Bilan de la saison 2004-2005

Tournoi 2005 Tournoi réussi. L'ensemble du bureau tient à remercier tous les participants à ce tournoi pour leur disponibilité, leur esprit sportif et espère déjà leur participation pour le tournoi 2006.

Résultats



Hommes

- 1^{er} : Arnaud Dandé
- 2^{ème} : Alexandre Houizot
- 3^{èmes} : Lionel Costard
Stéphane Larbaoui

Enfants

- 1^{er} : Jérémy Héligon
- 2^{ème} : Adrien Costard
- 3^{èmes} : Nicolas Richard
Jérôme Provost
Thibault Templé
Mégane Bouvier

Femmes

- Participation de :
- Hélène Boulais
 - Dominique Provost
 - Jacqueline Boulais
 - Muriel Templé
 - M-Madeleine Bourel

Soirée de Remise des Prix du Tournoi La remise des prix de ce tournoi a eu lieu samedi 17 septembre dernier. Cette soirée, à laquelle une soixantaine de personnes y a participé, nous a permis de récompenser chaque participant au tournoi. Et de finir la saison dans une bonne ambiance.

Entraînements Merci à Arnaud Dandé pour les entraînements du vendredi soir. Les jeunes apprécient ses conseils et encore plus son jeu. Les entraînements, pour les jeunes sont actuellement suspendus mais le club est actuellement à la recherche de possibilités pour continuer la pratique du tennis dans une salle (aux alentours)... Nous devrions donc reprendre les entraînements courant janvier. (Prévoir déplacements à l'extérieur).

Renseignement / Contact :

Patricia Boulais 06 68 65 73 49 / 02 99 08 64 79

Comité des Fêtes

*Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes et
heureuses fêtes de fin d'année ...*

...et vous donne rendez-vous pour leurs fêtes annuelles :

25 février 2006

19 h 30

Salle polyvalente

**REPAS de
BOUDIN**

dimanche 2 juillet 2006
Etang de Belle-Perche

**CONCOURS de
PÊCHE et PALETS**





A.O. SAINT GANTON

Pour la saison 2005/2006, le club compte 44 licenciés, dont 35 en senior (équipe A et B) et 9 jeunes en catégorie débutants, poussins et benjamins. Cette année une fille a rejoint l'A.O. de St Ganton dans l'équipe des benjamins, Mégane Bouvier. Elle est très motivée et appliquée au sein de son équipe.

L'équipe première débute bien la saison avec cinq victoires. Elle se classe à la 3ème place (sur 12) tandis que l'équipe réserve, connaît un début de saison difficile, mais néanmoins reste motivée pour la suite du championnat.

Cette saison le club de foot a bénéficié d'une subvention du Comité des Fêtes, cela leur a permis l'achat de shorts et d'équipement sportifs. Ils se sont également vus remettre des sweats offerts par la discothèque « Les Moulins Neufs ».

On tient à remercier Mr Bernard Gefflot, Maire, ainsi que toute la municipalité pour leur soutien tout au long de l'année.

Merci également à tous les bénévoles qui contribuent au bon fonctionnement du club.

Dates à retenir : ➤ Galette des rois : courant janvier

Le Club est à la recherche de nouveaux joueurs et d'un arbitre officiel.
Pour tous renseignements, contacter Guillaume Bourel au 06.99.23.48.68



Le bureau de L'A.O. St Ganton et l'ensemble du club
vous souhaitent un Joyeux Noël et une très bonne année 2006.

Anciens Combattants



Comme chaque année, nous avons rendu hommage à nos Anciens Combattants pour ne pas oublier ceux qui ont sacrifié leurs vies ou les meilleures années de leur jeunesse pour que notre Patrie soit libre.

Le 8 mai dernier, nous avons honoré les Anciens Combattants et Prisonniers de 1939-1945.

Le 11 novembre, une messe a été célébrée en l'église de Saint-Ganton. Les anciens Combattants de Saint-Just et de Saint-Ganton se sont retrouvés pour la première fois pour commémorer l'Armistice de la Guerre 1914-1918, suivi d'un repas à la Crémaillère.

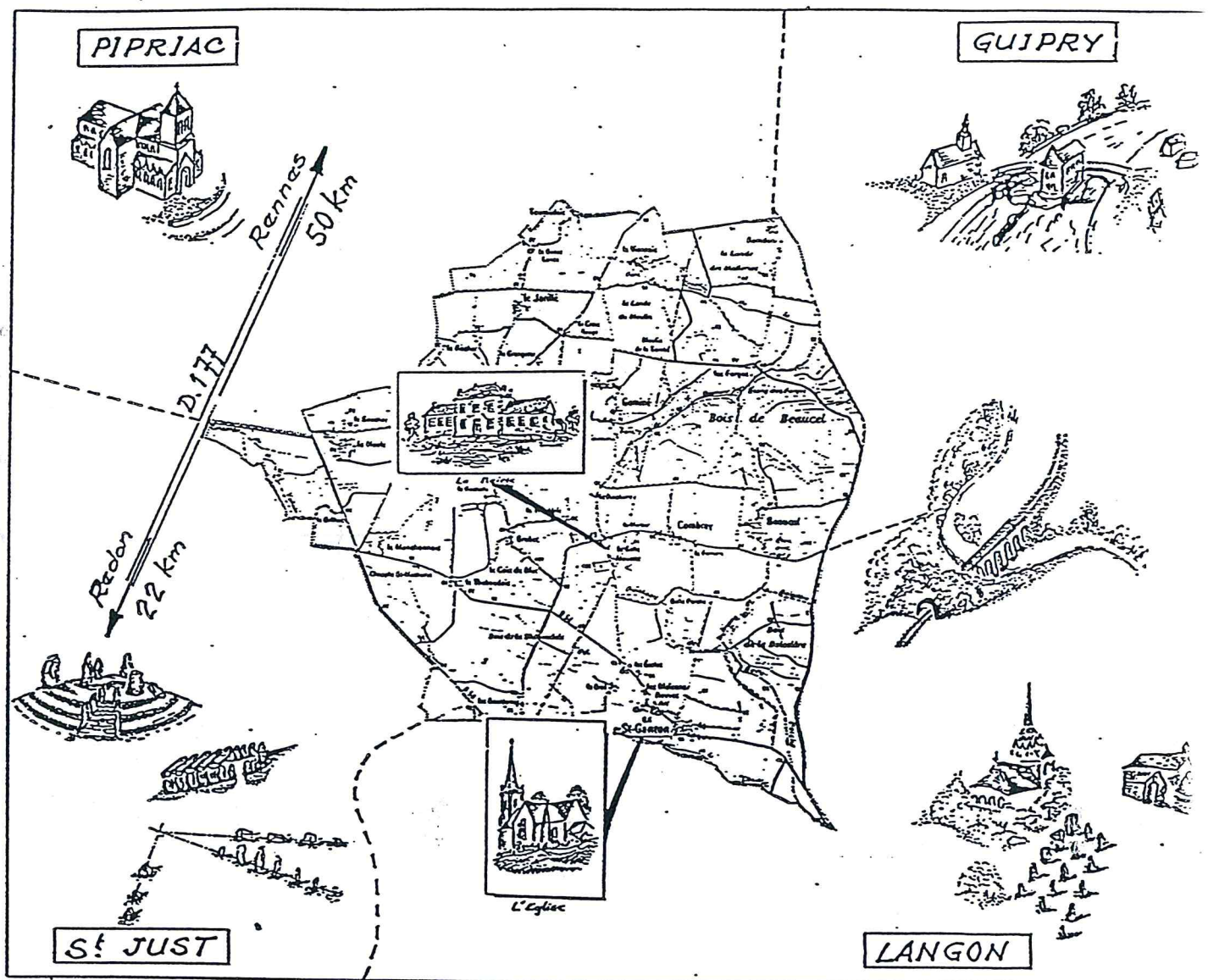
Le 5 décembre, avec les Anciens Combattants de Saint-Just, une messe a été célébrée pour commémorer l'armistice de la Guerre d'Algérie.

La période de Noël approche, des colis sont prévus, ainsi que des visites pour nos malades et pour ceux qui résident en maison de retraite.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2006.

**Le Président,
Jean LAURENT.**

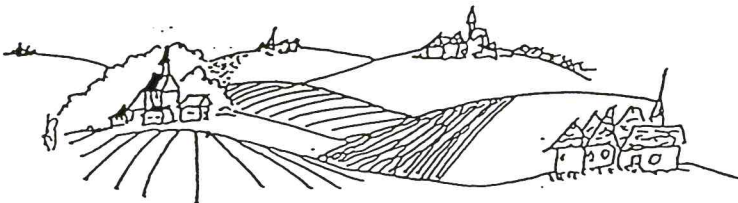
Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)



A.P.A.R. Théâtre

Ce bulletin de Décembre 2005 est entre vos mains, et « LA FERME EN T.R.O.P. » n'a plus de secret pour vous !.

Nous souhaitons que toutes les personnes, très intéressées par notre mode d'expression, qui sont venues nombreuses nous applaudir, auront passé un très bon moment en notre compagnie.

Voici les réflexions que se faisait Anne DANIEL en démarrant sa seconde saison au sein de notre atelier-théâtre :

- *Le théâtre, c'est l'opportunité d'éluder le quotidien en se glissant dans la peau d'un personnage.*
- *Les répétitions sont des moments de réflexion en groupe en toute convivialité. Notre groupe est aujourd'hui très dispersé en âge et c'est là qu'on se rend compte que le théâtre est un lieu d'accueil pour tous : enfants, adultes, personnes âgées.*
- *Lorsque les représentations arrivent, c'est l'aboutissement de tout un travail de décors, costumes, gestuelle que l'on fait partager à nos fidèles spectateurs.*
- *Le théâtre associe beaucoup d'idées : humilité, partage, ouverture, parole, émotions, énergie, voix et ...plaisir !*
- *C'est pour toutes ces raisons que j'ai encore participé cette année à la création de cette pièce.*

Rappelez-vous, dans notre bulletin de JUIN, nous vous présentions nos quatre nouvelles « recrues » ; voilà ce qu'elles en disent :

Yvonne GAUVIN se souvenait des représentations « dans le temps » à Saint-Ganton et ses souvenirs étant toujours vivaces, elle a voulu revivre cette expérience avec nous, le même plaisir était au rendez-vous.

Maryvonne GAUVIN a répondu à notre annonce passée dans la presse locale – le nombre de rôles de la pièce choisie nous amenait à faire du recrutement – et notre Langonnaise, retraitée, nous a rejoints. Ayant déjà fait du théâtre dans sa commune, elle s'est fait plaisir. Elle était notre accorte fermière.

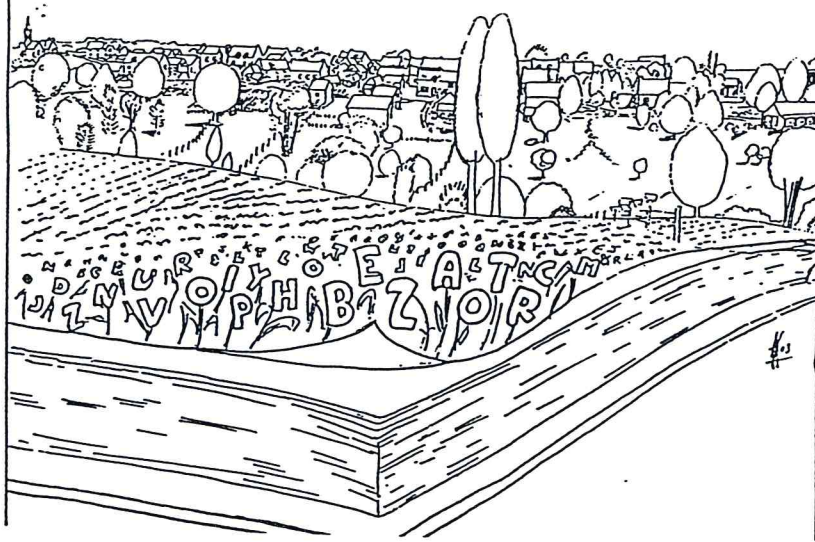
Chantal TIGER, notre amie de Saint-Just, ayant eu elle aussi une expérience théâtrale, est venue grossir notre équipe où elle s'est sentie bien.

Quant à Michel HELIGON, contrairement à nos amies, c'était pour lui une totale découverte. « L'an dernier, assistant à une de nos représentations, - nous dit-il- il avait senti passer un courant sympathique entre nous qu'il a voulu vérifier ». Il est venu, il est satisfait et trouve cette expérience enrichissante.

Toute notre équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit « A l'année prochaine ! »

M-P. B.

Bibliothèque De Saint-Ganton



Comme nous l'annoncions dans le précédent bulletin, le thème retenu de Lire en Fête, cette année était Jules Verne, pour fêter le centième anniversaire de sa mort.

Notre public "enfants" fréquentant de plus en plus la bibliothèque, nous avons décidé de nous adresser directement à eux en organisant un concours sur Jules Verne, le samedi 22 octobre de 10h à 12h.

28 enfants ont participé à cette rencontre. Ils ont été répartis en 3 ateliers :

- l'atelier des 4/6 ans où nos jeunes talents devaient reconstituer un puzzle sur différentes machines extraordinaires imaginées par Jules Verne dans ses romans.

- les 6/8 ans ont mis en valeur leur qualité imaginatives en inventant une machine à la manière de Jules Verne.

- quant aux grands, les 8/12 ans ils écoutaient un extrait de 20000 lieues sous les mers et devaient représenter la machine monstrueuse dont parle Jules Verne dans son roman. Ce monstre marin n'était autre que le Nautilus, le célèbre sous marin du capitaine Némoto.

Pendant le goûter et les bonbons offerts à tous les enfants par la bibliothèque, le jury s'est réuni pour récompenser de livres et de BD les meilleurs participants dont voici les noms par atelier :

- pour les 4/6 ans : Gilles Bourel
- pour les 6/8 ans : Manon Massiot
- pour les 8/12 ans : Alexandra Massiot

Bravo à tous pour cette belle participation !

Lénaïg BELLEIL

racines

Inscrite au Journal Officiel n° 24 du 11 juin 2005, l'association **R.A.C.I.N.E.S.**, s'est donnée pour objectifs de **Rechercher l'histoire, Animer, Collecter la mémoire vive, Informer, Expliquer le patrimoine de St-Ganton** (voir bulletin N°33- juin 2005).

ANIMATIONS 2005

Un sujet de recherche :

Le premier sujet de recherche a consisté à partir des matériaux de construction de l'église (1666 à 1669 pour les murs ; 1857-1861 pour le clocher), à retrouver les lieux d'extractions de pierres sur la commune de St-Ganton et les environs.

Un pré-inventaire

Samedi 14 mai, un pré-inventaire de l'extérieur et de l'intérieur de l'église a été fait avec le Père Roger Blot, détaché du Diocèse pour l'interprétation de l'art religieux.

Une soirée « Image et musique »

Ce relevé a fait l'objet d'une soirée « **Image et Musique** » samedi 2 juillet dans l'église. En première partie nous avons projeté les photos prises le 14 mai en remplaçant les sujets dans l'histoire. Il y a eu interactivité avec les participants, ce qui a permis de nous apporter des éclaircissements à certaines de nos questions.

La seconde partie a été animée par Mathilde au violoncelle et Nolwenn à la harpe. De l'Irlande à Cuba en passant par les Pays de Vilaine, elles ont prolongé le voyage. Pour clore, nous avons partagé le verre de l'amitié, histoire de continuer le débat.

Une randonnée « des Mairies à l'Eglise, en passant par l'école »,

Samedi 17 septembre dans le cadre des journées du Patrimoine, une **randonnée** a regroupé une quarantaine de participants. Nous en donnons ici, le compte-rendu.

PROJETS 2006

Une soirée à thème sur la géologie est prévue vendredi 10 février 2006.

Un rendez-vous musical

Brigitte et Jean-Paul Artaud seront présents sur la paroisse St Amand de l'Aff, au week-end des Rameaux 2006. A l'initiative du Père René Laillé et en collaboration avec le conseil paroissial, le **samedi 8 avril 2006**, une soirée musicale sera organisée dans un lieu qui reste à préciser (salle polyvalente ou église).

Le lendemain **dimanche des Rameaux**, ils animeront une messe.

LE PATRIMOINE VOUS INTERESSE ?

Vos parents vous ont transmis des témoignages du temps passé et vous souhaitez échanger ? Vous collectionnez des photos, des cartes postales, des correspondances ? Vous dessinez, vous faites de la généalogie, ... ? L'histoire du patrimoine vous intéresse ? Vous pouvez nous rejoindre. Notre prochaine réunion a lieu :

Vendredi 13 janvier 2006 - 20heures - à la bibliothèque

Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année 2006.

Jean-Luc Baudu

RANDONNEE PATRIMOINE

Si le vent est frais **samedi 17 septembre 2005** à 14h30 place de l'église, le soleil est au rendez-vous. La bonne humeur est aussi présente parmi la quarantaine de participants à cette première randonnée patrimoine.

Lire l'histoire dans le paysage.

Jusqu'à présent, l'histoire des lieux, des événements, de l'évolution de notre commune a été une synthèse des archives écrites. Le temps est venu de confronter ces écrits avec la mémoire vivante. Une randonnée à pied donne le temps d'échanger, de rectifier les propos et de faire de nouvelles découvertes. Nous complétons les voitures et partons vers le village du Jarillé.

Nous avons organisé cette balade sous le thème :

Des mairies, à l'église en passant par les écoles

Ces institutions symbolisent l'union du civil et du religieux qui continue à vivre.

Avant que la **mairie** de St-Ganton ne soit figée de 1881 à 1995 au centre de la commune à la Belle-Alouette, lieu actuel de la salle polyvalente, distante alors de 1,2 km de l'église, elle a longtemps suivi le maire et a transité dans plusieurs villages. Ceci explique probablement que les archives municipales sont quasi inexistantes depuis la création de la commune en 1790 jusqu'aux années 1850.

Cette balade donne aussi l'occasion de revisiter l'histoire des **écoles** privée et publique qui ont jalonné la vie de la commune de 1850 à 1979. Elles ont aussi transité par les villages de la Roche, du Jarillé et de Belle-Perche. Saint-Ganton a toujours été une commune pauvre mais avec ténacité, les habitants ont construits et perpétués plus d'un siècle cette institution.

Un troisième sujet concerne la **géologie**. Notre objectif était en partant des matériaux de l'église d'évoquer les lieux d'extractions de pierres sur le territoire actuel de la commune.

Le Jarillé

Les voitures sont rangées sur un terrain privé aimablement prêté pour l'occasion. Admirez la belle porte en voûte et les différents types de maçonnerie de cette longère.

Le village du Jarillé situé au nord de la commune à environ 5km du bourg a vu naître la première **école publique** de St-Ganton, en 1863. Le temps d'une photo, et les échanges commencent devant « *la classe* », chez Alfred.

A l'arrière du bâtiment côté route la porte d'entrée et son entourage de chaux sont toujours visibles. La corniche et les murs amènent questions. Maison commune avec la **mairie** ? *Ah non*, corrige André ! En deux enjambées et trois pas, le groupe se dirige vers la maison qui était propriété du maire de l'époque et qui servit de mairie avant 1861. L'erreur est corrigée.

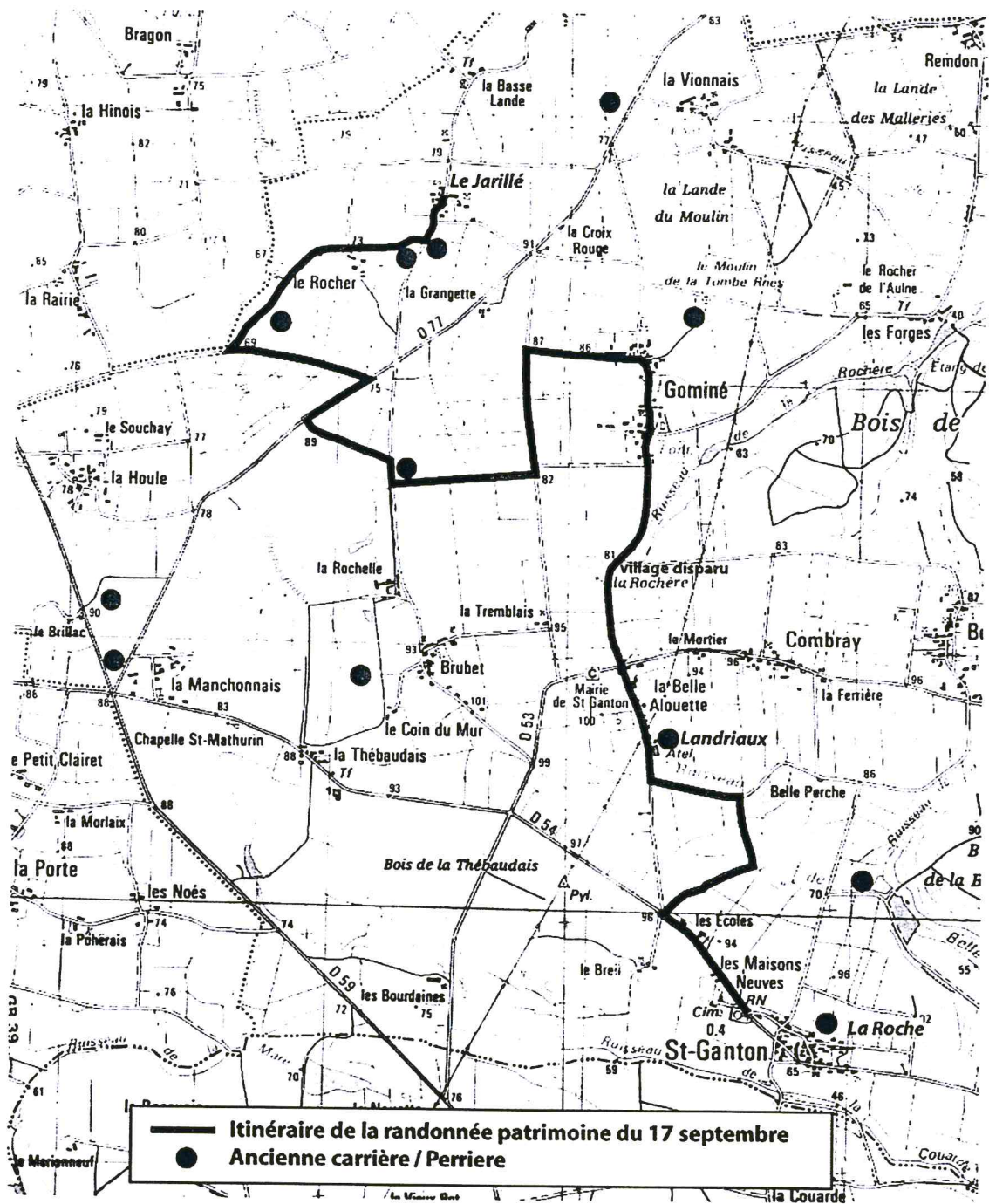
A la sortie du village, un beau four est toujours présent. Le souvenir de la **scierie** est évoqué ainsi que la collection des tracteurs de Baptiste. Malheureusement le temps est compté et il reste... 8km. Nous envisageons d'étudier ce sujet ultérieurement.

La fontaine de Tramenon (*tramelon* sur le cadastre napoléonien) qui servait de ravitaillement aux troupes donne l'occasion de rappeler le souvenir du **chemin des maréchaux**.

En direction du Rocher, deux **carrières** étaient proches de la route. Une a servi à l'extraction des matériaux de construction et l'autre à l'extraction de graviers pour les routes.

Les fosses du Rocher

Il est probable que ces carrières soient très anciennes. « *Lorsque l'on gardait les vaches à proximité, nos parents nous faisaient peur en évoquant l'histoire d'un village englouti* » rappelle Marylène. La **légende** toujours vivante dans les mémoires du *refus de donner à manger à des mendiants qui passaient par là ayant entraîné une punition divine engloutissant le village*, fait penser à l'Etier de Langon, la mer de Murin en Massérac ou « *à la légende de la ville d'Ys* », complète Marie-Pierre.



Le mur de la Thébaudais.

Le château de **Bossac** situé sur le ruisseau du Canut Sud, en limite de Bruc et Pipriac fut détruit pendant les guerres du Moyen-Age (**guerre de Succession** en Bretagne à partir de 1341, pendant la guerre de Cent Ans). A cette époque, la chasse et les chicaneries avec les voisins devaient prendre beaucoup de temps aux seigneurs.

Peut-être que ces terres ont entendu résonner le galop du cheval de **Du Guesclin** ?

Les seigneurs remontèrent la source du Canut et vinrent s'établir à la **Thébaudais**, transformant peu à peu cette propriété en manoir fortifié, notamment sous le règne de Pierre de Rohan.

Bernard évoque le **chemin des ruettes** détruit au **remembrement** de 1969. « *Il allait de Bossac à la Thébaudais, avec ses longues haies de chênes* ».

Il évoque la **treizaine**, coutume qui consistait à donner la 13^{ème} gerbe de blé au seigneur

Légende de la pie morte

Aujourd'hui, les vestiges des murs de la Thébaudais s'étendent sur encore plus de deux kilomètres. Une légende également connue à la Noë Blanche y est attachée.

Faisant le tour du chantier la dame qui avait commandé la construction de ce mur voyant sur le terrain une pie morte en demanda la signification aux ouvriers ; « *c'est ainsi que tout être humain finira* » lui répondirent-ils. Elle fit stopper le chantier, laissant l'œuvre inachevée.

A gauche du chemin vers Gominé, les trous *des perrières* dans le bois sont encore visibles.

Le château de Buis

Près du village de Gominé, des photos aériennes de 1976 et 1990 ont révélé la présence d'un édifice probablement gallo-romain. Cette hypothèse est appuyée par la toponymie, le buis étant un arbuste importé par les Romains et les morceaux de tuiles gallo-romaines trouvées pendant les labours. Les autres sites répertoriés de la Boissière, la Ferrière près de Combray, les Noës près du Jarillé attestent aussi de la présence gallo-romaine.

C'est proche de ce lieu que cinq haches en dolérite de Plussulien (22) ont été trouvées par René au début des années 1970. Elles attestent que la période du néolithique (environ -5000 à -2000 ans avant JC) est aussi présente.

André évoque les **Roches Blanches** qu'il traversait en allant à l'école. Etaient-ce des alignements ? Le cadastre napoléonien très utile pour rappeler que toute parcelle avait un nom, mentionne *la roche à perlais, la grande pierre, le chemin de la rochette, ...*

La Croix Rouge

Aujourd'hui, seul le socle de pierres subsiste comme celle placée au centre du village de Gominé. L'ordre des Templiers fondé en 1118 par Hugues de Payen a connu une présence dans nos contrées. Les croix de carrefour indiquaient aux pèlerins la route à suivre.

La **Croix Rouge** placée sur le *grand chemin* (cadastre napoléonien) près de la Grangette, en est-elle une ?

Le haut de Gominé

Il fait chaud et André se dit *qu'il manque les porteurs d'eau*. Le très beau puits qui est devant nous avec son auge en schiste où longtemps les bêtes se sont désaltérées, est presque providentiel. C'est aussi l'occasion d'interroger la rangée de maisons qui nous fait face.

Là aussi, la mairie y a séjourné. Une des maisons du centre a été démolie au début des années 1950 et reconstruite avec du *grès de la Morinais*. Sa couleur est encore bien jaune comparée à celle plus terne du clocher de l'église construit de 1857 à 1861.

Une croix de quartz blancs

Une des cheminées porte quatre pierres blanches en forme de croix qui était faite pour empêcher les mauvais esprits d'entrer dans la maison. Ces pierres rappellent les blocs toujours visibles qui ont été rassemblés en tas, avec les souches au **remembrement** de 1969 près du village.

Les *corbelets* de cheminée de la maison voisine qui dépassent à l'extérieur sont assemblés sur une très belle maçonnerie de schiste.

Un arbre remarquable

Ah, s'il pouvait parler, il nous en raconterait des choses ! s'exclame René. Le chêne de Amand mesure 4 mètres de circonférence à 1,50m de haut. Ses ramures sont majestueuses.

Le moulin de la Tombe

Le temps ne nous permet pas d'aller le voir mais nous donnons un *scoop* : la carte postale récemment retrouvée près d'une grande collectionneuse de Guipry. Cette carte a un double intérêt. Elle a été écrite en janvier 1918 par un habitant du village de la Vionnais à un copain qui était sur le front. Elle décrit la situation très pénible de l'époque.

Cette photographie montre le moulin en activité, ses ailes étant « *pouillées* ». Théodore qui nous a récemment quitté l'avait vu tourner et nous en a parlé avec beaucoup de poésie.

Les autres observations ont été déchiffrées par Albert Poulain. Un pied d'arbre étrié sert à tenir les fagots lors de la préparation du feu de la St-Jean. Cette tradition très ancienne de les allumer sur un point haut remonte aux Gaulois. On y voit aussi le meunier dans sa tenue de travail et d'autres personnages qui ont animé ce lieu. Mais le plus étonnant, est de voir la statue de **Jeanne d'Arc** trôner sur un amoncellement de pierres. Elle a remplacé le culte de St-Jean. Une complainte collectée près de Rose Roux (qui était une véritable encyclopédie, tant sa mémoire était riche) a permis de confirmer cette présence insolite

La fontaine du bas de Gominé

Probablement très ancienne, elle est toujours entretenue et sert aux activités agricoles. L'alambic y a longtemps séjourné. Vers 1917, une croix en bois de famille y avait été dressée, en souvenir de la terrible *grippe espagnole*. Elle a disparu depuis longtemps.

La Rochère village disparu

Mais où donc se trouvaient les ruines des maisons de ce village porté sur le **cadastre napoléonien de 1831**? Près du chemin de remembrement, au-dessus, au-dessous? Jean-Claude s'en souvient et nous montre l'emplacement des maisons. Pierre compare les cadastres napoléonien et actuel. Il cite les nouveaux villages créés après 1831.

La croix de la Vallée

Construite en béton armé par l'entreprise Rici de Messac (sujet de recherche), cette croix de famille date de 1937 et devait à l'origine être en bois.

La Belle Alouette

C'est l'occasion de rappeler l'histoire des deux cafés de la Belle Alouette et de l'animation qu'il y avait aux soirs des élections entre celui des *chouans* et celui des *républicains*.

Le projet du Chemin de Grande Communication (CGC n°53) qui va de St-Ganton à Senonnes en Mayenne est approuvé en 1883 et prend son origine à cet endroit suite au « *vœu de la municipalité d'y transférer le bourg* ». En 1898, il sera prolongé jusqu'à la Grande Barrière.

La mairie-école

Le 27 déc 1880 un PV de réception atteste que les travaux de construction d'une **maison commune** d'école et de mairie à la Belle Alouette type « 3^{ème} république », sont finis.

Le 11 décembre 1906 l'école publique des filles s'y ajoute.

Aujourd'hui, une salle polyvalente y a pris place. La bibliothèque associative y a également élu domicile, ainsi que des salles de réunions pour associations. Pour compléter, le plateau sportif accueille les terrains de foot et de tennis, remplaçant le champ de foires.

Le champ de foires

Jean se souvient *comme si c'était hier*, de l'emplacement de la barrique de cidre à l'ombre des marronniers qui marquait l'entrée du champ de foires.

La carrière des Landriaux

De grande dimension, elle a servi à extraire de la pierre pour les constructions. Aujourd'hui rebouchée, elle a fait place à des habitations et un atelier d'artisans.

La butte des Forges

Le souvenir de l'exploitation du minerai de fer à ciel ouvert est encore présent. La Bretagne est la seconde région française en minerai de fer. Nous évoquons le souvenir des Forges de Salles dans le forêt de Quénécan, les forges de Paimpont, le haut-fourneau du Plessis-Bardoul en Pléchâtel, ... Le champ de maïs récemment coupé porte en grandes quantités les scories. Dans le bois voisin, les excavations sont encore visibles.

Le village de Belle Perche, sa fontaine et l'ancienne **école publique des filles** sont évoqués. En décembre 1896 l'installation provisoire d'une école des filles est réalisée à Belle Perche. Elle était initialement prévue à Brubet. Le 11 décembre 1906 le PV de réception de l'école publique des filles est signé à la Belle Alouette.

Les écoles et le vieux champ de foire

La pièce de 1 liard (frappée sous Louis XIV, même époque que la reconstruction de l'église) que Pascal a trouvée en piochant, atteste de la présence très ancienne du champ de foire avant qu'il ne soit transféré fin 19^{ème} siècle devant la mairie-école de la Belle Alouette.

Le **11 décembre 1898**, la paroisse de St-Ganton est en fête. La nouvelle école chrétienne des filles consacrée à **Ste Elisabeth de Hongrie** est inaugurée avec la musique du patronage du Grand-Fougeray, près du calvaire. En avril 1937, les travaux de construction de l'école des garçons commencent et sont finis en août. Des **pierres de la Roche et du Brillac** sont fournies. Elle sera bénie le dimanche 19 sept 1937 par Mgr Mignen archevêque de Rennes.

Les écoles

Le 22 juin 1833, la loi Guizot oblige chaque commune à posséder une école publique. Le 24 avril 1836, la commune de St-Ganton demande à se réunir à Guipry pour établir en commun une école primaire. La coopération dure jusqu'au 6 oct 1850.

En 1850, une institutrice brevetée est demandée par les paroissiens de St-Ganton. La Fabrique propose la Maison St-Michel construite en 1847, créant un conflit sur l'acte de propriété. Une école mixte et laïque ouvre en 1851. De 1851 à 1859, trois institutrices laïques se succèdent

Craignant la nomination d'un instituteur « *impie* », le curé prend une initiative. Fin 1859, Mlle Galivel envoyée au noviciat de ND des Chênes à Paramé devient sœur Marie-Claire.

1869 : une loi oblige les communes de plus de 500 habitants d'ouvrir une école de filles.

1880 à 1882 : les lois **Jules Ferry**, font que l'instruction primaire devient laïque, gratuite et obligatoire.

En 1863, un instituteur soutenu et envoyé par M.Lacôte inspecteur hostile à l'école religieuse arrive à St-Ganton ouvrir une **école publique au Jarillé**, village où se trouve la mairie jusqu'en 1880. Le 1^{er} août 1874, l'académie de Rennes demande que l'école des garçons de St-Ganton soit interdite. Un PV du conseil général du 21 sept 1876 mentionne que c'est *l'une des plus déplorables du département*.

En Juin 1942 c'est la fermeture de l'école publique de St-Ganton, un seul élève l'ayant fréquentée cette année là. En juin 1979, ce sera la fermeture des écoles privées mettant un terme à l'histoire des écoles de St-Ganton.

Le calvaire devenu monument aux morts

Une croix de Mission en bois est érigée en 1868. Après la première guerre mondiale, elle est remplacée par le monument aux morts, construit en **granit de St-Jean la Poterie**.

Les Maisons Neuves

Elles sont présentes sur le cadastre napoléonien de 1831, avec cette toponymie. « *Vous vous souvenez des Fêtes-Dieu, avec les dessins sur la route, le lancer de fleurs ?* »

Nous en profitons pour lancer **un appel** à ceux qui auraient des photos et qui veulent les prêter pour les reproduire.

La mairie

De la Belle-Alouette, elle est arrivée à la Maison St-Michel en 1995, devenant la plus proche voisine de l'église. En 1831, le cadastre napoléonien montre des ruines.

C'était l'emplacement de la très ancienne **chapelle des forêts**. Dans les années 1650, elle a remplacé l'église qui était en très mauvais état. Elle est reconstruite en 1847 par la Fabrique et va servir d'école à partir de 1850. En 1865 lors de travaux d'agrandissement pour l'école un dépôt d'ossements et de monnaies carolingiennes sont découverts. Plus tard, ce bâtiment sera un commerce. C'est le lieu présumé du prieuré fondé par les moines de St-Meen avant le 10^{ème} siècle qui fut dédié à un saint breton **St-Guenganton ou Hingueten**.

Le bourg

L'emprise foncière par les constructions n'a presque pas changé depuis le cadastre napoléonien, hormis les écoles et les bâtiments agricoles. L'église est toujours entourée de son cimetière avec sa croix, son if et son mur d'enclos qui a perdu l'échalier au début des années 1960. Le mur et les contreforts côté village de la Roche, ont été reconstruits en 1990.

Ce n'est qu'un au-revoir

Nous nous quittons en évoquant l'inventaire effectué suite à la loi de décembre 1905 sur la **Séparation des Biens de l'Eglise et de l'Etat** et Bernard évoque la suite qui sera donnée au projet de restauration de l'église.

A bientôt.

Sources :

Ecrits : bulletins municipaux l' Alouette depuis juin 1989. (1 bulletin par semestre)

Le cadastre Napoléonien de 1831

Les Archives départementales d'Ille et Vilaine et le cahier de la paroisse

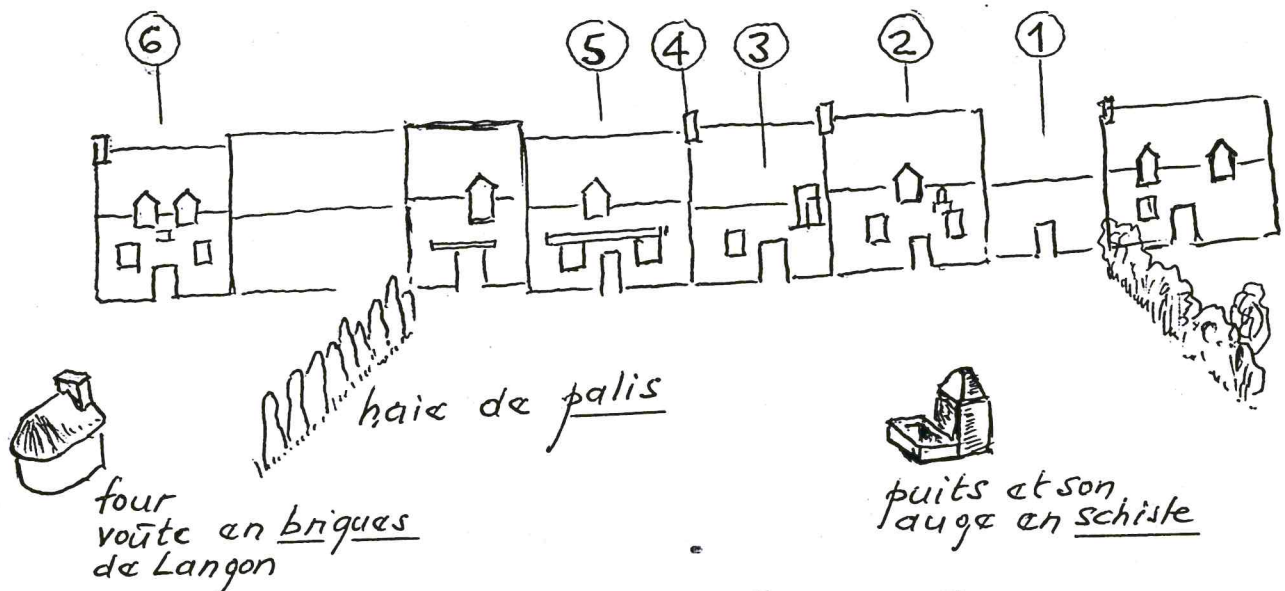
Histoire de Guipry par Pierre Lebreton

La Vie Diocésaine - mars 1992 - article du Père Roger Blot

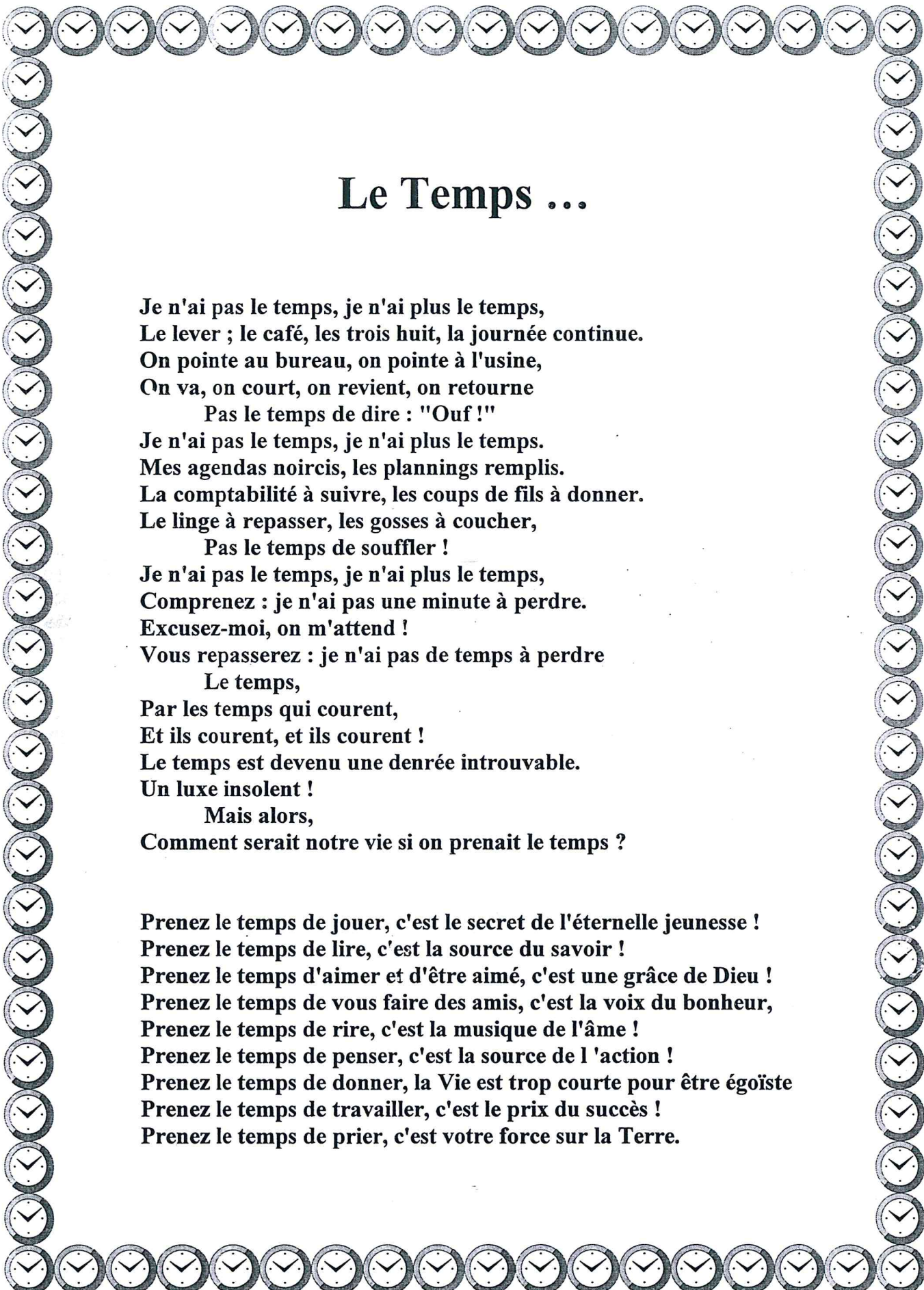
Paysage de l'Industrie en I. et V.- 19 et 20^{ème} s. Marina Gasnier - juin 2003 - Art et Société

Orales : collectages effectués près des habitants de St-Ganton

- ① - maison en ruines
 - ② - 1906 - niche
 - ③ - maison présumée ayant servi de mairie
 - ④ - cheminée (v. détail)
 - ⑤ - reconstruction années 1950 avec du grès de la Morinais (Langon)
 - ⑥ - 1900
- ④ cheminée avec 4 quartz blancs en forme de croix



HAUT de GOMME



Le Temps ...

Je n'ai pas le temps, je n'ai plus le temps,
Le lever ; le café, les trois huit, la journée continue.
On pointe au bureau, on pointe à l'usine,
On va, on court, on revient, on retourne
Pas le temps de dire : "Ouf !"

Je n'ai pas le temps, je n'ai plus le temps.
Mes agendas noircis, les plannings remplis.
La comptabilité à suivre, les coups de fils à donner.
Le linge à repasser, les gosses à coucher,
Pas le temps de souffler !

Je n'ai pas le temps, je n'ai plus le temps,
Comprenez : je n'ai pas une minute à perdre.
Excusez-moi, on m'attend !
Vous repasserez : je n'ai pas de temps à perdre

Le temps,
Par les temps qui courent,
Et ils courent, et ils courent !
Le temps est devenu une denrée introuvable.
Un luxe insolent !

Mais alors,
Comment serait notre vie si on prenait le temps ?

Prenez le temps de jouer, c'est le secret de l'éternelle jeunesse !
Prenez le temps de lire, c'est la source du savoir !
Prenez le temps d'aimer et d'être aimé, c'est une grâce de Dieu !
Prenez le temps de vous faire des amis, c'est la voix du bonheur,
Prenez le temps de rire, c'est la musique de l'âme !
Prenez le temps de penser, c'est la source de l'action !
Prenez le temps de donner, la Vie est trop courte pour être égoïste
Prenez le temps de travailler, c'est le prix du succès !
Prenez le temps de prier, c'est votre force sur la Terre.

JOYEUSES FÊTES

